# Section o. Avis d'Appel d'offres

## Avis d'Appel d'Offres – Cas sans pré qualification Ministère des Finances et du Budget Direction du Traitement Automatique de l'Information

### N° F\_DTAI\_822

- 1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « Le Soleil » numéro 15786 du 12 janvier 2023.
- 2. La Direction du Traitement automatique de l'Information a obtenu, dans le cadre de son **budget d'investissement 2023**, des fonds afin de financer, sous forme **de marché de fournitures** et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché « Acquisition d'outils collaboratifs de type vidéoconférence ».
- 3. La Direction du Traitement automatique de l'Information sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des outils collaboratifs de type vidéoconférence en lot **unique**.

4. La passation du marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de du Directeur de la DTAI (dtai\_mfb@minfinances.sn, mba@minfinances.sn) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après Cellule d'Administration et de Gestion du SIGIF (CAGES), Dakar, Avenue Georges Pompidou, Immeuble Yoro LAM, 5ème étage, Pièce n°08, Dakar de 8h à 13h30 et de 14h30 à 17h.

6. Les exigences en matière de qualification sont : Le candidat doit prouver, document à l'appui, qu'il satisfait aux exigences ci-après :

#### Moyen financier:

• Fournir les états financiers certifiés par un expert-

comptable ou un comptable agréé par l'ONECCA pour les années 2019, 2020, 2021 attestant une solidité financière de l'entreprise.

#### Moyen humain:

- avoir dans son équipe pour l'installation et la configuration, un personnel technique qualifié pour ce type de matériel dont les CV doivent être joints à la soumission. Le minimum requis est :
- Un certifié HCIA-Collaboration;
- Un ingénieur (bac+4/5) Système informatique avec trois (03) ans d'expérience.
- proposer une ressource à contacter dans le cadre du service après-vente, qui doit se présenter, au plus tard, dans les deux heures suite à un appel en cas de problème.

#### Expérience

- disposer d'une expérience générale de cinq (05) ans dans la fourniture d'outils collaboratifs de type visio-conférence ;
- expérience ingénieur (bac±4/5) Système informatique au moins trois (03) ans

#### Marchés similaires:

• démontrer sa capacité à réaliser les prestations demandées et fournira la preuve qu'il a déjà réalisé au moins deux (02) marchés de nature et de complexité similaires (références à l'appui) durant les cinq (05) dernières années.

#### Agrément :

• Le Prestataire doit disposer d'une autorisation du constructeur (revendeur et intégrateur) pour la solution proposée.

Voir le document d'appel d'offres pour les informations détaillées.

- 7. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'appel d'offres complet en envoyant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : Cellule d'Administration et de Gestion du SIGIF (CAGES), Dakar, Avenue Georges Pompidou, Immeuble Yoro LAM, 5ème étage, Pièce n°08, Dakar.
- 8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Cellule d'Administration et de Gestion du SIGIF (CAGES), Dakar, Avenue Georges Pompidou, Immeuble Yoro LAM, 5ème étage, Pièce n°08, au plus tard le <u>lundi 05 juin 2023 à 10 heures</u>. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres soumises après la date et heure limite de dépôt des offres, ne seront pas acceptées.
- 9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ciaprès salle de réunion Momar Talla CISSE, 5ème étage du Bâtiment principal du Ministère des Finances et du Budget, Dakar, le <u>lundi 05 juin 2023 à 11 heures</u>.
- 10. La garantie de soumission n'est pas exigée.
- 11. Les offres demeureront valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.
- 12. La garantie de soumission devra demeurer valide pendant une durée de 118 jours, soit vingt-huit (28) jours après la date d'expiration de la validité des offres, comme indiqué à l'article 114 du Décret n° 2022 2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics et l'arrêté n° 7120 du 23 mars 2023 fixant les seuils en deçà desquels l'autorité contractante peut ne pas requérir la garantie de soumission.

Le Directeur du Traitement automatique de l'Information

MARKEN 04 05 2023 - AS